

~~Signature~~
DECRET N° 79/ 359 DU 30/06/79
portant nomination de Monsieur BOCKONDAS
Paul, Administrateur en Chef en qualité de
Directeur Général de l'Office National du
Cinéma

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI Congolais
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 012/75 du 24.09.75 portant création du Centre d'Ani-
mation du Cinéma Populaire ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BOCKONDAS paul, Administrateur en Chef est nommé Directeur
Général de l'Office National du Cinéma (ONACI) en remplacement de Monsieur
Laurent MANN appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. -

Brazzaville, le 30 JUIN 1979

Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAINE-GOMA

le Ministre des Finances,

Henri LOPEZ

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO -

Le Ministre de la Culture, Arts et Sports,
Chargé de la Recherche Scientifique,

J. B. TATT-LOUTARD -

P. Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,